

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	19 (1868)
Heft:	12
 Artikel:	Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67 [suite]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784483

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67.

(Suite.)

f. Comparaison de l'exercice avec le budget.

(Voir le tableau à la page suivante.)

3. Aménagement.

Pour l'exploitation et le traitement des forêts domaniales, on ne s'est pas écarté des règles posées dans les plans d'aménagement. La grande quantité du bois abattu par la neige et les vents a détruit la proportion normale entre les exploitations principales et secondaires; ces dernières ont atteint le chiffre de 70 pour % des premières, au lieu de 50 pour %. Il n'y a pas eu cependant d'anticipation sur le produit soutenu, parce que les exploitations régulières ont été diminuées d'autant.

Les cultures dans les coupes et sur les fonds de terre acquis par l'état sont résumées dans le tableau de la page 239.

Les frais pour l'établissement et l'entretien des pépinières ont été complètement couverts par la vente des plants. Le coût des plantations comprend aussi les dépenses pour les cultures supplémentaires.

On a consacré 3794 fr. 71 ct. à l'établissement ou à l'entretien de chemins forestiers, et 426 fr. 78 ct. aux travaux d'assainissement.

4. Protection des forêts.

Il a été dénoncé 30 délits pendant l'année; dans 8 cas les auteurs n'ont pu être découverts. 28 délits consistaient dans l'enlèvement de produits forestiers; un avait rapport à une infraction au règlement des bûcherons, un autre à une violation des conditions imposées pour le transport des bois.

Les deux bûcherons en défaut ont été punis administrativement par une amende de 10 fr., et le voiturier fautif a dû payer le dommage se montant à 6 fr.

La valeur totale du bois soustrait était de 33 fr. 20 ct.; on a retiré 10 fr. de celui qui a été saisi; le dommage indirect a été estimé à 13 fr. 40 ct. Dans les 20 cas dont les auteurs ont pu être poursuivis, les délinquants étaient au nombre de 27 personnes, parmi lesquelles il y avait des enfants. 18 cas ont été liquidés par les préfets conformément à la loi sur la police; un

Recettes

Débroussalement

הנְּבָאָה

	Somme.		Frais d'ad- ministration.		Frais d'ex- ploitation.		Frais d'amé- lioration.		Servitudes.		Divers.		Somme.	
	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.
Budget	161,503	17	11,530	23	13,849	24	8426	32	457	57	700	—	34,963	36
Compte	163,492	87	11,151	20	14,570	11	9004	43	457	57	542	90	35,726	21
En plus	1989	70	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	127,766	66
En moins	—	—	379	3	720	87	578	11	—	—	—	—	36,539	81
Pour %	+ 1 ₂	—	+ 5 ₂	—	+ 6 ₈	—	—	—	—	—	—	—	+ 122 ₂	85
							—	—	—	—	—	—	+ 1 ₀	—
							157	10	762	85	1226	85		
							=	—	—	—	—	—		

Matiériel.

Semineres.

Ergänz.

cas a été porté devant le tribunal de cercle et un autre devant le tribunal de district. Les peines prononcées se sont élevées à 67 fr. 50 ct. d'amende et à 8 jours de prison, et la valeur adjugée à la caisse des forêts pour dommages-intérêts à 20 fr. 35 ct. L'un des délinquants était insolvable.

Bulletin.

Berne. De même que dans l'ancienne partie du canton, on sentait aussi le besoin dans le Jura bernois d'avoir un ouvrage qu'on pût mettre entre les mains des gardes-forestiers qui suivent les cours institués par le Conseil exécutif, afin qu'ils eussent un moyen de répéter ce qu'ils ont appris, et de trouver les directions qui peuvent leur être nécessaires.

C'est pourquoi la Direction des forêts décida de faire traduire en français, par un homme de l'art, le *Guide pour les gardes-forestiers* que M. Fankhauser a rédigé pour la partie allemande du canton, et qui en sera bientôt à sa seconde édition. M. Amuat, inspecteur forestier à Porrentruy, a bien voulu se charger de cette tâche, qui ne laissait pas d'offrir des difficultés ; il s'en est acquitté avec une habileté qu'on a déjà souvent eu l'occasion d'apprécier dans la traduction de travaux relatifs à l'économie forestière, et malgré ses nombreuses occupations, il a achevé en peu de temps une traduction qui, tout en reproduisant consciencieusement l'original, a le mérite d'être écrite dans un style châtié et cependant populaire.

Le *Guide pratique de Sylviculture* paraît chez Michel à Porrentruy ; il comprend 238 pages in-octavo et coûte 2 fr. Cet ouvrage mérite d'être lu par les forestiers, les membres des autorités et tous ceux qui ont à cœur la conservation de nos forêts ; non seulement il comble une lacune vivement sentie dans le Jura, mais il rendra encore de grands services aux forestiers allemands qui voudront se familiariser avec la langue technique des forestiers français ; il contient une quantité d'expressions dont on peut aisément deviner la valeur par la place qu'elles occupent dans le tissu du discours.

M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, prépare déjà